



Qu'est ce qu'une "signification à caut"

Par **pralut_old**, le **29/06/2007** à **23:53**

Bonjour,
je souhaiterai savoir ce qu'est une signification a caut?
Merci d'avance de votre réponse
Cordialement
Melle PRALUT

Par **Dinah**, le **30/06/2007** à **08:39**

Bonjour.

Je pense que la formule est tronquée, ne s'agirait-il pas d'une "signification à caution" ?

Par **pralut_old**, le **30/06/2007** à **11:31**

Bonjour,
Je vous remercie de votre réponse mais de quoi peut-il en retourner.
Le document que j'ai reçu viens d'un huissier audiencier au tribunal de commerce.
Merci d'avance
Melle PRALUT

Par **Dinah**, le **30/06/2007** à **11:52**

Bonjour.

Cela signifie que vous vous êtes porté caution pour une personne (en principe un commerçant), et comme celle-ci n'a pas payé ses dettes, le créancier a engagé une procédure contre vous pour le recouvrement de celles-ci.

En tant que caution, vous êtes tenu de vous exécuter, et ce n'est qu'après paiement que vous pourrez vous-même réclamer la somme au débiteur.

La marche à suivre est indiquée sur l'acte de signification à personne. Si vous avez un doute ou que ça n'est pas clair, vous pouvez bien sûr aller demander des précisions auprès de l'étude de l'huissier en question.